

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la salle communale de la mairie :

le jeudi 8 décembre 2022 à 19 heures précises.

A Servoz, le 2 décembre 2022.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- **Approbation du compte rendu de la séance du 4 novembre 2022**
- **Etat civil**
- **Urbanisme – Foncier :**
 - ◆ Autorisations d'urbanisme
 - ◆ Projet d'aménagement de la place du marché : acquisition des parcelles section A numéro 5081 et numéro 5082 au lieudit le Bouchet
- **Compte – rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal**
- **Affaires administratives :**
 - ◆ Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'enlèvement des ordures ménagères – exercice 2021
 - ◆ Présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif – exercice 2021
 - ◆ Présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents pour l'année 2021
 - ◆ Dénomination de la salle multi-activités sportives
- **Affaires financières :**
 - ◆ Décision Modificative numéro 2 pour le budget général
 - ◆ Autorisation pour l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 pour le Budget Général
 - ◆ Constitution d'une provision pour risques afférents aux créances douteuses
 - ◆ Institution du reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement
 - ◆ SYANE : travaux de gros entretien de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune – adoption du plan de financement
 - ◆ Projet de gros entretien de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune : demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2023
 - ◆ Travaux de réhabilitation du bâtiment Edimontagne - portage des travaux de réhabilitation par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie : approbation des montants définitifs des travaux
- **Ressources humaines :**
 - ◆ Service administratif – création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet de moins de 17 heures 30 minutes
 - ◆ Renouvellement de l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour le personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie
- **Questions et informations diverses**